

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE QUARTIER DE BOULOURIS
DU 1^{er} FEVRIER 2018 à 18h00

M. LE MAIRE : Les conseils de quartier ont été mis en place selon un principe de désignation des Conseillers de quartier. Vos conseillers de quartier vont se présenter. Aujourd'hui c'est la première réunion publique pour évoquer avec un ordre du jour défini un certain nombre de questions qui concernent la vie du quartier. La parole est bien entendu libre, chacun peut intervenir. Je précise que ce n'est pas une enceinte politique. Nous ne sommes pas là pour développer des opinions, que nous sommes en droit chacun d'avoir, et qui peuvent être différentes. Cette réunion concerne uniquement les questions du quartier. Alors on le fait en échanges courtois, on peut très bien avoir une approche qui est différente sur certains aspects ; chacun écoute évidemment les opinions, et nous sommes chargés d'essayer d'apporter une réponse. Ce qui sera important c'est le suivi des conseils de quartiers c'est-à-dire que l'on prend note des observations et des propositions qui sont faites ; vous serez également en mesure de suivre l'exécution. Notamment, s'il y a des engagements qui ont été pris. Jean-François, je propose de te donner la parole pour la lecture de l'ordre du jour et la présentation du Conseil de quartier et peut être que chacun des conseillers se présente.

M. BOYÉ, l'ordre du jour. Allez-y donnez-nous l'ordre du jour. Après Monsieur DEBAISIEUX vous ferez une petite présentation et on commencera la discussion sur chacun des points de l'ordre du jour.

M. BOYÉ : Je vous propose dans un premier temps d'évoquer les questions liées à l'urbanisme. Certaines questions ont été remontées par le biais du conseil de quartier. Il y a aussi une autre problématique qui a été pointée c'est un besoin d'information de la part des habitants du quartier sur la nouvelle offre de service en terme de transport concernant le réseau Agglobus, et des questions qui pourraient être abordées sur la thématique de la circulation, le stationnement, et puis les questions diverses ouvertes à la salle.

M. LE MAIRE : Excusez-moi Mme La Commissaire, j'étais passé un peu rapidement, M. Le Major également, vous êtes présents, on vous en remercie. On commencera peut être avec vous afin de pouvoir vous libérer. Abordons les questions relatives à la sécurité, je sais que vous êtes attachés à participer à ces conseils de quartier qui vous permettent également une relation directe avec les citoyens. On commencera par aborder les questions de sécurité si vous en avez et vous pourrez peut être nous donner aussi quelques chiffres qui permettront d'éclairer chacun. Jean-François, je crois qu'il y a une petite présentation du quartier.

M. DEBAISIEUX : Oui très simplement, je voulais vous apporter quelques précisions concernant la délimitation du quartier de Boulouris ce qui n'est pas évident pour tout le monde. Lors de la création des conseils des quartiers je m'étais entretenu avec Le Maire pour demander ce qu'il advenait des administrés qui m'étaient pas dans le centre-ville et qui ne dépendaient pas d'un quartier, n'était ni sur Valescure, ni sur Boulouris, ni sur Agay. Il y a des quartiers excentrés, je prends le cas au niveau du pôle médical, le Parc Horizon, qui sont des quartiers excentrés du centre-ville et qui se sont densifiés et qui ne bénéficient pas de représentant de quartier. Donc avec l'accord du Maire, il m'a proposé de modifier les limites du quartier non pas les limites de Boulouris, je tiens à préciser que Boulouris reste Boulouris mais de façon administrative on a rattaché un secteur à l'Adjoint de Boulouris. Pour être

clair, le secteur dépendant de l'Adjoint de Boulouris part : du camping de l'île d'or après la plage si vous venez d'Agay ou du Dramont, après la plage du débarquement, de l'île d'or, vous entrez dans le secteur qui dépend de Boulouris et vous passez par le bord de mer jusqu'à la poste de St Raphael, le plateau notre dame, Santa Lucia, quartier des plaines, l'intégralité des plaines, tout ça est pris en charge par le secteur de Boulouris, on trace, on laisse, la place Lamartine dans le centre-ville. Le boulevard des lions fait à peu près la limite et on trace une ligne qui va passer à l'arrière du cimetière Alphonse Karr à l'écrêteur du Peyron qui nous sert de point de repères, et on va prendre tout ce qui remonte sur le côté droit jusqu'à Boulouris centre c'est-à-dire Epsilon, tout Jean-Moulin tout ce qui est sur le côté sud de la descente de la départementale où il y a la déchetterie. Pour être assez clair dans le propos tout ce qui est côté déchetterie appartient à Valescure tout ce qui est de l'autre côté pompier etc... est rattaché au quartier de Boulouris, voilà, c'est donc une explication que je tenais à vous faire passer, faites la passer aussi autour de vous ! St Sébastien fait partie du secteur, le grand défend, le petit défend, tous ces quartiers bénéficient d'un représentant plus direct qui permet de regrouper tous les problèmes en un seul lieu, voilà ce que j'avais à donner comme précision Monsieur Le Maire. Alors on peut présenter, les Conseillers de quartier.

Eliane JACQUET : Eliane JACQUET, retraitée, habitante de Boulouris depuis une vingtaine d'année, avenue de la grande corniche.

Gérard BONNAL : Gérard BONNAL, j'interviens en tant que président de l'association du plateau Notre Dame et des plaines.

Serge BURNEL : Serge BURNEL, je viens de la Lorraine, ingénieur de formation j'ai été pour 5 ans vérificateur des comptes du Cercle de Boulouris, très attaché depuis 2002 à St Raphael puisque j'y réside définitivement et très content d'être à St Raphaël.

Jean-Baptiste MIQUEL : Jean-Baptiste MIQUEL, je suis Président du cercle de Boulouris et conseiller de quartier.

François SIMONETTA : François SIMONETTA, je suis à la retraite, je suis cadre supérieur de la fonction publique et j'habite Boulouris depuis 25-30 ans évidemment je suis très sensibilisé par tout ce qui concerne Boulouris et je suis conseiller de quartier ; j'étais président de plusieurs associations.

M DEBAISIEUX : Il y a trois personnes qui sont absentes mais excusées, Mme TETTAZ, qui n'est pas en bonne santé pour le moment, M. DUSSOUCHET qui avait une prestation ce soir, qui représentait les commerçants, on a essayé de choisir comme conseiller de quartier, des personnes qui se sont proposés pour représenter pour être délégués de ces quartiers. Ce sont des personnes qui côtoient beaucoup de monde, qui peuvent recueillir des informations pour pouvoir ensuite les faire remonter, et Mme MINDREN qui est en déplacement à l'étranger. Voilà pour les excusés.

M LE MAIRE : voilà, je vous propose de commencer peut-être par les questions de sécurité, Mme la Commissaire si vous pouviez nous faire un petit panorama des problématiques, de sécurité sur le quartier de Boulouris et puis après on répond à chacune de vos interrogations sur le sujet.

MME LA COMMISSAIRE : Bonsoir à tous, merci M. Le Maire, ces conseils de quartier permettent de rencontrer les habitants des quartiers. L'important c'est que ce soit un échange, que ce soit interactif donc je suis vraiment à l'écoute des problématiques des uns et des autres. Alors Boulouris, c'est un secteur calme, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de délinquance, mais relativement calme par rapport aux autres secteurs de la circonscription puisque sur l'ensemble de l'année on recense 124 faits de délinquances parmi lesquels, une délinquance qui est parfois difficile à réprimer, difficile à prévenir par les services de police, il faut savoir que si ça se passe chez vous si vous êtes victime d'escroquerie, par internet, parfois des violences, on a la possibilité d'intervenir. Sur quoi nous sommes particulièrement attentifs ce sont les cambriolages ; il y en a eu 24 cette année, mais concernant cette délinquance on peut noter une baisse sur ce secteur, par rapport à l'année précédente, une baisse notable. On est très vigilant également sur l'accidentologie, notamment sur la vitesse. On est très actif également sur les contrôles routiers, les contrôles vitesses, peut être que certains d'entre vous se sont-ils fait flasher, au moins ils auront eu la petite pique de rappel qui fera que l'on aura moins d'accident. Ce n'est pas un secteur très accidentogène en comparaison avec le secteur de la route des golfs par exemple ou le secteur de Saint Aygulf mais néanmoins on est très vigilant sur la vitesse qui est assez restreinte (au niveau interne aux 2 niveaux), vous avez des contrôles de vitesse et des contrôles routiers par les fonctionnaires de police avec interception à la clef et vous avez des radars, un véhicule radar, que nous plaçons régulièrement sur la route de la corniche. Pour donner un ordre d'idée sur l'année 2017, nous avons relevé 2969 excès de vitesse sur Boulouris.

M LE MAIRE : Ça fait combien de points ?

MME LA COMMISSAIRE : Ca dépend, il y a des retraits de permis direct, on a flashé une Porsche à 93 km/h au lieu de 50, là c'est certain qu'il repart sans le permis. Voilà, donc brièvement brosse les principaux points de délinquance. Parmi les faits marquants, notamment une personne âgée qui a été agressée très violemment à son domicile pour avoir été suivie à partir du marché de Boulouris alors qu'elle revenait en vélo chez elle. On a développé également le concept de « citoyen vigilant » avec M Pierre CORDINA on essaie vraiment de sensibiliser les personnes et de créer du lien entre le voisinage pour que les personnes soient sensibilisés aux problématiques des cambriolages et notamment nous indiquent toute chose suspecte tout comportement suspect, tout véhicule suspect qu'ils pourraient repérer dans leur secteur mais également sur les vols par ruse. Les vols par ruse au distributeur automatique de billet ou les personnes âgées sont particulièrement vulnérables mais également les vols par ruse ce que l'on appelle à la fausse qualité (faux employés des eaux, faux vendeurs de calendriers, faux policiers) aussi ce genre de délinquance qui est itinérante c'est rarement des locaux, mais cela touche particulièrement la circonscription et notamment Boulouris. N'hésitez pas si vous avez des problématiques de sécurité, à le signaler.

M LE MAIRE : Tout va bien vous voyez !

Mme 1 : Bonjour, j'habite depuis peu sur l'avenue des magnolias et il y a des voitures qui roulent très vite, est-ce qu'il est possible de faire de temps en temps des contrôles ?

Mme F : Je me tourne vers Google maps

Mme 1 : C'est le long de la voie ferrée, du côté de Santa Lucia.

M LE MAJOR : Bonjour Madame, je me permets de répondre à ce propos effectivement, l'avenue des magnolias est une rue qui longe la voie ferrée si mes souvenirs sont bons, c'est une rue qui est très compliquée où l'on peut mettre un radar cela demande certaines exigences. On le fera sans doute avec les motards, on a pris note de cela et effectivement avec les motards on pourra exercer ce genre de contrôles sans aucun souci.

Mme 1 : Merci

MME LA COMMISSAIRE : De manière générale, un radar automatique, va flasher 100 véhicules à l'heure, il faut vraiment un recul suffisant, il ne faut pas que la vue par rapport aux photos soit gênée par un véhicule, par un arbuste, par un panneau et en revanche par contre l'intervenant on ne l'intercepte pas, il reçoit l'amende par la Poste. En revanche on peut faire des contrôles radar avec interception par les motards mais sauf à se déguiser en arbre c'est difficile de se cacher, évidemment, si on ne se cache pas on va faire de la prévention c'est certain que les personnes vont rouler moins vite puisqu'ils vont nous voir mais on est obligé de s'avancer un moment, de se montrer, et il ne s'agit pas non plus de coincer les gens mais si on passe toute la journée avec notre radar, il n'y a pas d'excès de vitesse, c'est certain qu'il n'y aura pas d'accident et on ne peut pas faire cela tout le temps.

Mme 2 : Bonsoir, une question à vous poser concernant le Bd de la paix. Le long du bd de la paix qui est le long du chemin de fer également, au niveau de Boulouris, si vous sortez d'ici vous allez à gauche, il y a pas mal de voitures qui restent garées là avec des pneus crevés, des voitures qui ne bougent jamais, j'ai alerté plusieurs fois la police municipale qui est passée déjà et il y a un problème également de vitesse sur le bd de la paix dans ce sens, il y a un gendarme couché qui a été mis en place au niveau de la 1^{ère} habitation mais avant le bd de la paix jusqu'à cette 1^{er} habitation on peut rouler facilement à 80 / 90 km/h, il n'y a jamais de contrôle, également un problème sur la descente de l'avenue de la mer vers la fontaine de Boulouris. Tout au long de cette descente cela m'étonnerait que quelqu'un tienne le 50 km/h.

M. LE MAIRE : On note vos observations, comme je vous l'ai dit il y a un procès-verbal qui est dressé donc après on va regarder, à votre niveau comme au niveau de la police municipale s'il y a des contrôles à mettre en place, on peut les accentuer à certains endroits.

Mme F : Sur les véhicules ventouses, c'est vraiment du domaine de la police municipale, M. Prette, vous voulez prendre les références, c'est vraiment du domaine de la police municipale l'enlèvement des véhicules ventouses, la police nationale ne s'occupant que des procédures d'enlèvement des véhicules dans les lieux privés, d'abandons sur les lieux privés mais sur la voie publique c'est la fourrière municipale. Concernant la vitesse, il faut que l'on voit où l'on peut s'installer, il faut regarder avec notre spécialiste où il peut s'implanter parce que parfois il suffit de rien, il suffit de se mettre pendant une semaine, certaines personnes vont perdre un point, ça s'est clair, mais après ça s'arrête pendant plusieurs mois on est tous pareil, moi si je me fait flasher pendant quelques mois je vais lever le pied et je vais faire plus attention et je vais moins créer de danger, par contre sur le bd de la mer on y est très régulièrement. Je vais vous raconter une anecdote à ce sujet, on avait l'habitude de s'installer avec les motards sur un endroit, en plus on prenait en montée et pas en descente

à l'endroit qui s'appelle le domaine de Beurivage, juste à côté du pont du Fournas, car il y a un enfoncement au bord de la route, on a pris en excès de vitesse de nombreux véhicules, spécifiquement des 2 roues, nous avons eu beaucoup de plaintes, notamment de personnes d'Agay, qui se plaignent des motos qui vont très vite notamment le week-end, donc on avait pris l'habitude de se mettre-là, nous avons eu un tollé de la part des habitants de ce secteur qui trouvaient que ce n'était pas normal, que nous venions essayer de coincer les automobilistes à cet endroit-là. Cela a pris de telles proportions que finalement la personne a été poursuivie pour outrage, parce que c'est allé trop loin, en plus c'est la voie publique on n'était pas dans un domaine privé, il n'y a pas de portail. On pouvait s'installer là, donc vous voyez que tout le monde n'est pas un grand chantre de la lutte contre la sécurité routière en la matière, on ne fait pas que des heureux.

Mme 3 : Bonsoir, une petite question, nous avons quelques radars préventifs sur des endroits du centre-ville notamment avenue Georges Clemenceau pourquoi ne serait-il pas possible, puisque l'on en a débattu au sein du conseil municipal dans la prévention routière de mettre ces radars aussi sur les endroits où il y a effectivement des vitesses qui sont dépassées ça peut être aussi quelque chose d'intéressant et pour indiquer aux conducteurs la vitesse qui est dépassée.

M. LE MAIRE : Je vous remercie d'avoir rappelé que cette question a effectivement été débattue au conseil municipal puisque c'était une question prioritaire du début de l'année, vous avez tout un plan qui pourra être détaillé par Monsieur CORDINA. Des mesures ont été mises en place. Après comme il me disait, si on en met trop, cela perd également la vertu pédagogique donc on les a placés à un certain nombre d'endroits, on ne peut pas les multiplier, si vous mettez un radar pédagogique dans chaque rue effectivement ça risque de ne plus être suivi, donc on a tout une série de mesures qui sont mises en place. Je rappelle également qu'on informe des contrôles, du moins ceux de la police municipale sur le site de la ville, sur le Facebook plus particulièrement, donc ça fait partie aussi de la prévention, alors on n'indique pas l'heure, on indique qu'un contrôle se réalisera dans la journée, le but c'est de prévenir, ce n'est pas de sanctionner, vous avez les radars pédagogiques qui sont mis en œuvre. On a sollicité l'Etat pour qu'un radar automatique soit installé, cela est une demande qui relève de l'Etat, demande qui a été faite au préfet. La police municipale est présente, elle pourra assurer un certain nombre de contrôles, donc on multiplie les mesures, peut-être que M. Cordina, vous pourriez préciser les mesures que l'on a voté et mis en œuvre dès le mois de janvier.

M. CORDINA : oui bien sûr M. LE MAIRE, Mesdames et Messieurs bonsoir, effectivement à la demande du Maire de Saint-Raphaël les mesures de sécurité routière qui étaient déjà mises en place, vont être renforcées. Nous allons innover dans certains domaines, il est vrai que l'évolution de l'accidentologie de la ville est relativement favorable mais à partir du moment où il y a une seule victime, ça sera une victime de trop, donc la volonté du maire et de l'équipe municipale c'est justement que cette accidentologie puisse évoluer encore à la baisse. Alors qui sont les principales victimes des accidents de la route ? Il y a d'abord les piétons et notamment les piétons d'un âge avancé, puis il y a aussi les conducteurs de 2 roues qui font partie des victimes les plus importantes des accidentés de la route. Des mesures préventives existent déjà, il y a des mesures préventives et malheureusement quand la prévention échoue, il faut passer aux mesures répressives. La répression et la prévention sont exercées par la police nationale et la police municipale. En mesure

préventive, il y a sur Saint-Raphael la semaine de la sécurité routière et dans les innovations dont je parlais tout à l'heure, les conférences et les réunions lors de la semaine de la sécurité routière vont être multipliées en fonction de ces 2 catégories de victimes privilégiées, malheureusement que sont les piétons et les conducteurs de 2 roues. Il y a également le point info motard, c'est-à-dire une journée de sensibilisation des motards sur la ville de st Raphael non seulement pour leur propre sécurité mais aussi en les invitant à respecter l'environnement. Car une moto qui passe à une certaine vitesse et suivant le type de moto cela porte des nuisances. Nuisances sonores dont la population peut être victime. Il y a également, la journée alternative aux poursuites, c'est-à-dire à la demande de Mme LA COMMISSAIRE auprès du procureur de la république, sur la proposition du Maire les infractions à la circulation routière, une certaine catégorie bien entendu, on va monter les auteurs de ces infractions à venir participer à une demi-journée de sensibilisation en contrepartie, l'officier du ministère public qui est le commissaire de police classera ces contraventions, il n'y aura ni amende, ni point, effectivement il faut un échange. Il y a une demi-journée de sensibilisation qui touche un public dans différents domaines des infractions routières et notamment par l'intervention de la médecine de l'hôpital de Hyères où nous avons de nombreux accidentés de la route et des personnes en fauteuil roulant. Nous allons également travailler sur l'aménagement de la voirie, nous avons reçu récemment une lettre d'une habitante de Boulouris qui signale des problèmes de sécurité routière au niveau de la plage de la Péguière, donc nous avons vu ce matin avec le directeur du centre technique, qui est ici présent comment pouvoir améliorer la sécurité routière sur ce site, par une annonce matérialisée de ces passages protégés, par le déplacement des passages protégés et bien entendu et cela sera complété par des contrôles répressifs de la vitesse. Là où la prévention a échoué il faut passer au stade supérieur, il faut malheureusement de la répression exercée par nos 2 polices (nationale et municipale), voilà le tableau de ce qui est prévu.

M. LE MAIRE : Je vous en prie (.....)

Question posée par quelqu'un mais inaudible

MME LA COMMISSAIRE : Bien que l'école publique ne soit pas très loin sur l'avenue de la gare, nous en sommes à 150m, et il faut que la limitation à 30km/h soit réservée à des lieux bien spécifiques, prenons le cas de l'avenue des golfs où il y a l'école de tennis, ou devant des écoles, certains lotissements on ne peut pas non plus généraliser une vitesse à 30 km/h comme on ne peut pas non plus généraliser la pose de dos d'âne car si vous circulez sur des avenues qui sont truffées de dos d'âne vous serez rapidement déçus et puis les braves gens qui ont un dos d'âne devant chez eux demanderont vite de le supprimer car malheureusement cela fait du bruit. J'en reviens à vos 30km/h Monsieur, bien sûr c'est une suggestion intéressante mais c'est comme tout si on apporte une réglementation il faut être en capacité de la faire respecter, si on installe un panneau 30km/h et qu'on ne le fait pas respecter, ça sera difficile, il est vrai que l'on ne peut pas multiplier les 30km/h dans la ville.

M. DEBAISIEUX : juste pour un complément vous avez une zone 30, rue Goujon, je ne suis pas sûr qu'elle soit respectée, je discutais avec une personne qui me parlait de la vitesse excessive sur l'avenue du Grand Défend, je lui ai donc demandé à combien il roulait puisqu'il va du centre-ville (mairie) jusqu'au Leclerc, il m'a dit qu'il va à 50 je respecte, sauf qu'il y a une zone à 30 et là apparemment non plus ça n'était pas respecté. Une zone 30 ce n'est pas

ce qui fait respecter la vitesse, je rappelle aussi que 50 en ville c'est la vitesse maximale autorisée et la vitesse doit être adaptée à la route et à la circulation. C'est une question de civisme !

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions dans le domaine de la sécurité ?

M. 4 : Je reviens brièvement sur l'avenue du Grand Défend, vous parliez du 50 et du 30, si vous venez à cette heure-ci c'est plutôt du 120 ! Sans exagération ! 120 facile !

M. LE MAIRE : Monsieur il n'y a qu'une seule chose qui marche vraiment, c'est la certitude d'être pris ! Prenez les radars automatiques, effectivement ! Vous ralentissez car vous êtes certains d'être pris ! C'est un principe de criminologie, on ne fait pas, pas parce que la peine est élevée mais simplement parce qu'on est certain d'être pris donc ce que l'on peut faire dans certains endroits c'est de multiplier les contrôles et je peux vous dire que la police en fait beaucoup, je ne sais pas si M. PRETTE peut nous donner des chiffres, le nombre de contrôles que l'on fait...

M. PRETTE : Bonsoir, sur la commune, on est à 150 contrôles par an, particulièrement sur le secteur du Grand Défend, nous sommes sensibilisés à cette problématique, effectivement ça roule vite, 120km je ne suis pas convaincu, mais possible, on est à peu près à 22 contrôles vitesses sur ce secteur là sur l'année, avec 18 à 19 infractions de relevées.

M. 5 : Je reviens vite fait, cet été sur le Grand Défend, il y avait effectivement un contrôle avec une voiture banalisée qui se trouvait tous les après-midi au même endroit, au niveau à peu près de la rue Raoult Blanchard, il est certain que dès que vous aperceviez une voiture blanche, vous étiez certain que c'était pour un contrôle.

Mme F : je veux juste intervenir, avenue du Grand Défend on ne peut pas se mettre à 36 endroits, il n'y a qu'un seul endroit possible. Je vous donne quelques chiffres

- 5 janvier 2017 av du grand défend 8h35 – 10h35 - 31 clichés
- 12 janvier 2017 av du grand défend 13h55 – 15h55 - 40 clichés
- 22 février 2017 av du grand défend 13h45 – 15h45 - 45 clichés

Je peux continuer sur toute l'année : 7 mars 2017 13h40 – 15h40 – 50 clichés, que ce soit le week-end que ce soit entre midi et deux, que ce soit le matin, le soir, on a cette moyenne-là. Effectivement, ça roule vite et je peux vous dire qu'on voit les vitesses s'afficher on a jamais de très grosses vitesses parce que autant quand on intercepte nous-mêmes, les véhicules en excès de vitesse, c'est nous qui mettons le curseur, c'est-à-dire que l'on ne va pas mettre le curseur à 51 km/h pour 50, on va interpellé les grands excès de vitesse on va mettre le curseur à 70. Autant quand c'est un véhicule radar c'est comme quand vous êtes sur l'autoroute, « 1 » de plus c'est déjà l'infraction, donc là on ne peut pas doser le curseur on indique c'est en agglomération et le curseur de la voiture se met automatiquement à 50.

M. LE MAIRE : il n'y a pas d'autre intervention sur le sujet, on va passer peut être à la deuxième question ? On va peut-être vous libérez MME LA COMMISSAIRE, merci encore de votre participation.

Mme F : S'il y a des personnes qui veulent me voir en dehors je reste quelques minutes dehors, merci à tous au revoir !

M. LE MAIRE : Monsieur BOYÉ, la 2eme question à l'ordre du jour ?

M. B : C'est une question sur l'urbanisme M. LE MAIRE, qui avait été identifiée notamment dans la dernière réunion des conseillers de quartier et qui concernait une demande d'information sur l'évolution du PLU sur la commune ?

M. LE MAIRE : Comme vous le savez on est dans la révision d'un PLU, puisque ce dernier avait fait l'objet d'une annulation par une décision d'une cour administrative d'appel pour des motifs de procédure. Donc les dispositions qui avaient été prises en 2012, notamment pour limiter les effets de la loi ALUR, sont devenues inefficaces du fait de cette annulation et c'est le PLU dans sa version de 2005 qui s'applique. On est parfaitement conscient qu'il faut limiter, on peut quand même nuancer avec ce qui s'est construit sur Boulouris au cours de ces dernières années, on est conscient, par la volonté qui est exprimée, que l'on construit moins à Boulouris ou à Valescure où dans les quartiers périphériques, ça c'est quelque chose qui est parfaitement compris. Quelle est la problématique ? Je me permets d'expliquer un petit peu. L'action publique est complexe, et on ne peut pas faire des réponses par « oui » ou par « non ». La problématique est venue de la loi ALUR. D'une part, la loi ALUR, c'est ce qui permet, la densification, c'est voulu dans les métropoles et notamment dans les grandes villes, comme Paris, on comprend que quand on a plus d'espace on veut densifier et permettre de construire en hauteur. La loi ALUR a supprimé le COS (coefficient d'occupation des sols) et ne fixe plus comme seule limite à la constructibilité, les règles de prospectes ce sont les distances par rapport aux voisins et par rapport à la voirie, 4 et 6 m ainsi que des règles de hauteur. Sous ces réserves là, vous pouvez construire, ce qui explique d'ailleurs que vous ayez de plus en plus de constructions en cube puisqu'on maximise la possibilité de construire, donc par rapport aux règles de distance et des hauteurs ça favorise des constructions en volume. Vous avez cette loi qui s'applique à Saint-Raphaël et comme partout ailleurs en France, qui a favorisé la densification. Donc ça c'est la problématique législative à laquelle nous avons été confrontés. Après vous avez également des intérêts qui sont souvent contradictoires et multiples puisque vous avez d'une part, la personne qui vend son terrain (qui veut maximiser le prix, chose qui est normale) et elle veut le maximiser en vendant le plus de droits à construire, ce ne sont pas que des gens qui cherchent à faire le maximum de profit, vous avez beaucoup de retraités d'ailleurs qui ne peuvent plus faire face aux charges d'une maison, qui ont des petites retraites et qui ont besoin de vendre leur propriété au meilleur prix, pour avoir un accompagnement médical pour pouvoir acheter un appartement pour se trouver en centre-ville. Ce premier intérêt est à prendre en considération donc vous avez un certain nombre de personnes qui y trouvent un avantage. Le quartier de Boulouris a été peut-être un peu plus concerné que les autres quartiers car vous avez des terrains importants (plus de possibilité de constructibilité), et des villas qui sont souvent plus anciennes dont le coût de la construction est largement amorti, c'est-à-dire que vous achetez un terrain et plus particulièrement des droits à construire (en ce qui concerne les promoteurs), donc ça c'est le premier intérêt. Vous avez un 2eme intérêt qui est secondaire (puisque les règles d'urbanisme ne se font pas par rapport aux promoteurs) mais vous avez un secteur de construction qui existe sur St Raphaël qui est une réalité que l'on ne peut pas méconnaître puisque vous avez toute une série de professionnels qui interviennent dans ce domaine que ce soit les promoteurs, les constructeurs, les maçons, les agences immobilières, etc., c'est une réalité et ça on ne peut pas le méconnaître non plus. Le 3eme intérêt à prendre en considération, c'est celui des acheteurs, puisque tous ceux qui se

fait, s'achète, et si je regarde l'évolution des prix de ventes notamment des « DIA » puisque à chaque fois qu'il y a une vente on en est informé et notamment du prix et de ces conditions, vous n'avez pas de baisse du prix de vente sur St Raphaël. Donc cela signifie que si vous avez des acheteurs, c'est que ce qui se construit correspond finalement à un marché et à une certaine réalité, c'est aussi à prendre en compte c'est un 3eme aspect, et puis vous avez le dernier qui généralement est le plus mécontent, c'est le voisin car lui ne vend pas son terrain, il n'achète rien et il voit son environnement qui peut se dégrader du fait d'une construction à proximité, ça c'est le dernier intérêt à prendre et qui mérite d'être pris en complète considération. Par rapport à cela, qu'est-ce que l'on a souhaité mettre dans le prochain PLU (on ne peut pas interdire toutes constructions cela n'a pas de sens), il est proposé plusieurs mesures : la 1^{er} la plus symbolique c'est d'exiger sur chaque parcelle 50% d'espace vert, donc cela limite notamment les effets lorsque vous avez des divisions de terrains alors lorsque vous avez des divisions de terrains on va également exiger que les règles du PLU, (c'est un peu technique mais c'est efficace), cela s'applique sur chacune des parcelles qui font l'objet de la division (ça limitera la possibilité de construire des immeubles collectifs, je peux vous dire que les promoteurs ne sont pas très contents avec cette mesure). Alors, pourquoi 50% d'espace vert ? Vous allez me dire pourquoi pas 60 ou 70. On a regardé la taille moyenne des surfaces et des terrains (on n'a pas des très grands terrains comme vous pouvez en avoir à Cannes, à Mougins) si on avait des terrains de 4000 ou 5000 m², c'est certain que l'on aurait pu augmenter l'exigence d'espaces verts, si on a des terrains à 1000 m², on ne peut pas non plus être trop exigeant dans ce domaine-là. Si on met plus de 50% d'espace vert, on ne permet plus la construction de piscine (puisque les piscines ne sont pas incluses dans les espaces verts), donc avec les 50% d'espace vert, on a fait un certain nombre de projections par rapport à des projets qui nous avait été présentés. Cela limite la possibilité de construire des collectifs et ça limite surtout la possibilité lorsque vous avez des divisions de terrains trop densifié c'est une mesure qui sera très efficace et on rajoute aussi 70% d'espace libre. J'ai surtout expliqué les 50% d'espace vert car tout le monde le comprend, il y a une 2eme condition : 70% d'espace libre, vous n'aurez plus qu'une possibilité de construire que sur une emprise très limitée, je crois que c'est une réelle réponse par rapport aux observations qui ont été faites et qui sont très largement partagées par une très grande partie de la population et que je partage. On limite aussi les règles de hauteur puisque c'est 7 m et 1 étage, c'est-à-dire que vous ne pourrez avoir qu'un étage ou 7 m c'est important notamment quand il y a des dénivelés que l'on ne se retrouve pas avec 7 m, 2 étages parce que vous voulez une modification notamment du terrain naturel. Donc vous avez des mesures qui sont fortes et qui sont introduites dans le prochain PLU, qui va entrer en vigueur, fin juin début juillet (il faut suivre la procédure de consultation). Vous allez me dire : on peut construire d'ici là, et bien non ! Car vous avez une mesure qui s'appelle « le sursis à statuer » cela je l'ai indiqué très clairement, c'est-à-dire que tout nouveau projet qui nous est présenté et qui ne correspondrait pas aux mesures qui vont être adoptées au prochain PLU feront l'objet d'une mesure de sursis à statuer afin d'assurer leur conformité. Donc il n'y aura pas d'effet Pendant quelques mois, les promoteurs pourront se dire : tiens on va déposer le permis par rapport aux anciennes règles. Je tiens quand même à préciser pour nuancer la densification sur Boulouris, que l'on peut toujours en discuter mais je me suis fait communiquer les chiffres c'est-à-dire de ce qui construit et le nombre de permis qui ont été accordés, vous verrez qu'il y en a beaucoup moins que les panneaux sur les propriétés. En 2016, 8 permis ont été accordés, en 2017, 5 permis ont été accordés dont certains font l'objet de recours et pour être encore plus précis vous avez en réalité, si on prend la dernière période de 2017, cela représente 76 appartements, si les chiffres que vous

m'avez donnés sont exacts dont seulement 21 ont été commencés à ce jour. Ce sont les chiffres sur Boulouris. Et avec les mesures que l'on prend, on va revenir à quelque chose qui correspond à l'esprit du quartier et qui va faire que la loi ALUR sera limitée. Je pourrais aussi vous parler des exigences de l'Etat, notamment en terme de logements sociaux, (...) sur les logements sociaux, c'est la loi SRU qui impose 25% de logements sociaux, le pourcentage s'appréciant par rapport aux nombres de résidences principales, les problématiques que l'on rencontre c'est que à chaque fois que vous avez une résidence secondaire qui devient résidence principale cela vous augmente le ratio. Il y en a 100/an sur St Raphael donc sur cette conversion cela vous fait 25 logements sociaux en plus, on va construire rien que pour ça. Sur les logements sociaux les objectifs qui nous sont demandés par l'Etat sont impossibles à remplir totalement. Si on veut remplir l'objectif pour arriver aux 25%, se serait 1000 logements. M. GEISLER combien de permis sont accordés par an.

M. LE MAIRE : environ 500 permis

M. LE MAIRE : 500 permis par an et il nous en faut 1000 environ, dans le logement libre et social, donc vous imaginez à peu près sur la période... c'est presque la totalité de ce qui est accordé comme autorisation de construction en « sociaux ». L'objectif fait qu'aujourd'hui on est en situation de carence depuis le 26 décembre. L'objectif qui nous a été assigné était de 759 logements sur 3 ans, c'est totalement impossible d'avoir cette production de logement pour Saint-Raphaël. Cela a été décidé dans une commission à Paris, et on l'a appris en lisant le Figaro un jour. On était les mauvais élèves et il fallait nous punir et on allait avoir une pénalité qui était lourde et c'est comme ça que l'on a appris que l'on était carencé. Il est impossible de construire ce nombre de logements. Je me suis engagé, car il va avoir un certain nombre de sanctions qui seront très lourdes, qui vont nous être imposées. On va avoir la pénalité financière, de l'ordre de 2 millions et quelques d'euros (je vous expliquerai que l'on peut compenser une partie en réalisant des logements) mais 2 millions d'euros, c'est une punition qui est infligé à l'ensemble des contribuables. Vous avez une autre sanction qui consiste notamment pour l'Etat de tenter de nous imposer des emplacements réservés. Par exemple, vous avez votre propriété. A la Préfecture, on nous dit « Monsieur c'est un emplacement réservé pour des logements sociaux » cela se vend très bien quand on met en « emplacement réservé », car vous avez un terrain qui est important, il y a de la surface et donc on pense mettre un logement social là-dessus » c'est tout à fait théorique, c'est une abstraction intellectuelle, les emplacements réservés, on veut nous les imposer. Moi j'ai refusé qu'il y ait des emplacements réservés aussi sur les terrains communaux même si on va faire des logements car on vous fait une décote également par rapport à ça. L'Etat mets ce terrain en emplacement réservé mais votre terrain perd de sa valeur, car vous avez la pénalité, vous faites les logements, et ensuite on le minore et la dernière sanction qui absolument scandaleuse consiste à supprimer le contingent communal c'est-à-dire que aujourd'hui pour les attributaires des logements sociaux, il y a des règles d'attribution, notamment les personnes qui sont expulsées, il y a toute une série de critères à respecter. Il faut savoir que la ville de Saint-Raphaël avait une possibilité de proposer sur 30% des logements sociaux des attributaires, évidemment on propose des personnes d'ici, c'est assez logique. Alors, on nous indique que comme vous n'avez pas atteint les objectifs on va vous sanctionner. Vous ne pouvez plus avoir de contingent communal, on va le gérer à votre place. Ce qui est absolument scandaleux. Vous imaginez un peu la philosophie qui soutient cela, c'est-à-dire qu'avoir des gens qui ont des difficultés c'est une sanction... et donc le contingent communal est exercé par l'Etat. Qu'est-ce que nous allons faire par

rapport à cela. D'une part, nous allons faire un recours, pas sur le principe de la carence parce que l'on est carencé, on ne peut pas discuter on doit être à 8 ou 9 %, on n'est pas à 25%, le principe de la carence ne se discute pas effectivement, mais il y a la possibilité d'atténuer la pénalité. La pénalité est fonction de la réalisation du nombre de logements par rapport à l'objectif or l'objectif assigné n'est pas atteignable, il suffit que quelqu'un à la Préfecture vienne visiter la ville tout simplement et vous verrez que l'on ne peut pas faire 759 logements en 3 ans, ce n'est pas possible sauf à les mettre sur les terrains de sport. Dans les logements sociaux vous avez souvent des populations jeunes et vous n'avez plus d'équipement sportif, ce n'est pas possible de faire cela et si vous avez également des populations qui posent des difficultés cela pose des problèmes de sécurité cela engendre aussi un certain nombre de mesures d'accompagnement. On m'a proposé récemment, le terrain de football de l'Aspe pour construire 250 logements. Effectivement, on nous en offre quelque millions d'euros dont 50% de logement sociaux. 250 logements c'est 800 personnes donc vous mettez 800 personnes supplémentaire sur le quartier de l'Aspe, 800 personnes en une fois puisque c'est du logement notamment social avec un stock. Vous allez le remplir tout de suite de gens qui ne se connaissent pas, qui viennent d'horizon divers, vous les mettez en une fois dans un même endroit, je peux vous dire que cela va créer des difficultés, c'est une évidence, on a dit non on ne le fait pas ! Au-delà du recours et (j'ai pris un rendez-vous avec le ministre sur cet question), je compte également prendre l'initiative de créer une association de communes qui sont exactement dans la même situation que nous (c'est comme ça que l'on se fait entendre en France) pour montrer que l'on est mécontent, on va s'organiser aussi en conséquence en disant qu'il est impossible de faire cela à st Raphaël et on va également limiter l'objectif de production de logement dans le cadre du Plan Local Habitat (puisque c'est l'Etat qui nous impose un certain nombre d'objectifs en production de logement) , je l'indiquais à 300 logements par an dont 150 sociaux. Si l'Etat invalide notre Plan Local d'Habitat et bien, il invalidera notre Plan Local d'Habitat, je me refuse de signer des documents avec des objectifs que je ne tiendrai pas. Il faut savoir que cet objectif de production de logement est lié avec la densification puisque, il faut savoir qu'en matière de logements sociaux, vous avez aussi une particularité c'est que l'on peut vous imposer un étage supplémentaire, vous pouvez davantage construire quand c'est du logement social, c'est une incongruité. C'est pour vous montrer que les objectifs d'urbanisme ou de l'environnement ne sont absolument pas pris en compte. On veillera à ce que ce ne soit pas le cas. Je compte avoir une attitude extrêmement ferme sur cette question-là. Les engagements je l'ai fait dès mon entrée en fonction, je l'ai écrit, je l'ai répété et cela sera vérifiable et cela sera tenu. Je ne sais pas s'il y a des questions peut-être, je voulais être un peu long sur ce sujet justement pour que vous soyez parfaitement informé.

M. 6 : je voudrais revenir sur le futur PLU. Les 70% dont vous avez parlé car j'avoue que je ne comprends pas ce que sont ces 70%

M. LE MAIRE : M. GUYARD, Directeur du service Urbanisme, pouvez-vous donner une explication technique ? 50% d'espaces verts et 70% d'espace libre ?

M. GUYARD : Bonsoir Messieurs, Mesdames, les 70% d'espace libre correspondent déjà aux 50% d'espace vert + les espaces de circulations. En sachant qu'en plus des règles que Monsieur le maire a énoncées, les règles de prospects, les distances, de hauteurs qui donnent un volume. Il y a en plus une règle importante qui vient compenser l'absence du COS (coefficient d'occupation des sols) depuis la loi ALUR qui est un coefficient d'emprise au

sol, et donc dans votre secteur le coefficient d'emprise au sol ne peut pas dépasser 25% de la superficie du terrain, avec toutes ces règles-là, en fin de compte on concentre sur 25% maximum, la constructibilité est donc un pourcentage qui permet de faire des petites extensions en tenant compte aussi si possible des possibilités de surélévations mais comme les hauteurs sont aussi restreintes cela ne nous laisse pas beaucoup de possibilité pour du collectif, mais on a veillé justement à ce que ces règles-là ne pénalisent pas les propriétaires qui sont en droit de pouvoir s'étendre dans le respect de ces règles.

M. LE MAIRE : j'empêche de construire sur des timbres-poste

M. 6 : le 25% perdure ?

M. LE MAIRE : c'est normal il faut permettre de construire aussi

(... Incompréhensible, la personne ne parle pas dans le micro)

M. LE MAIRE : mon but n'est pas d'empêcher de construire, mon but est d'empêcher les effets de la loi ALUR et la densification qui n'est pas voulue, notamment par la construction de collectifs. Il ne s'agit pas d'empêcher de construire, sinon ce serait légitime que vous veniez vous plaindre parce que je dévalorise votre propriété et je fais baisser la valeur de votre bien. Et Boulouris a besoin d'être renouvelé également, car vous avez des propriétés qui sont anciennes. Le renouvellement urbain est nécessaire à Boulouris. On doit évidemment permettre de construire, mais pas de densifier. On construit sur l'existant.

M. 7 : je voulais poser une question sur les espaces verts. Qu'est-ce que vous comprenez dans les espaces verts ? Une pelouse de 10m² ? ce n'est pas un espace vert, alors les immeubles qu'ils ont fait derrière chez moi, bd des mimosas, ils ont planté 2 petits arbres et ils ont une pelouse qui fait 10m² ce n'est pas un espace vert, alors qu'ils ont coupé 4 cèdres qui avaient 150 ans, des cèdres du Liban, ils les ont cisailés et personne n'a rien dit, bd des mimosas, M. DEBAISIEUX connaît et devant chez moi à 4 m, la personne va monter une tour de 12m de haut à 4m de ma terrasse.

M. LE MAIRE : Moi, je vous parle du PLU, je ne peux pas revenir sur des constructions passées. La notion d'espace vert fait l'objet d'une définition et M. GUYARD pourrait vous la donner. On a veillé à être attentif à la notion d'espace vert, à ce qu'effectivement un arbre squelettique ne constitue pas un espace vert. Vous aurez une définition précise, dans le PLU, de la notion d'espace vert. Après vous avez une dernière chose que je suis obligé de vous indiquer, c'est que vous avez aussi des droits privés, c'est-à-dire quand vous avez une construction qui vous prive de votre ensoleillement, si on prend cet exemple-là, c'est un trouble du voisinage et vous pouvez obtenir une indemnisation mais c'est une problématique privée, je tiens également à préciser que pour éviter cette densification, dans le prochain PLU, on interdit l'utilisation des toits terrasse comme lieu de vie, ça aussi c'était une problématique, vous aviez les vues plongeantes directement sur le voisin, cela sera interdit, cela sera indiqué dans le PLU, très sincèrement je pense que pour l'avenir, on ne va pas revenir là-dessus c'est déjà fait, il n'y a que les tribunaux qui éventuellement peuvent vous indemniser, je pense que très sincèrement on va vers le maximum que l'on peut faire raisonnablement.

M. 7 : merci, il y a Pierre qui connaît bien le problème...

M. 8 : Ce que vous nous avez proposé me semble tout à fait raisonnable, je pense que si vous en tant que maire et votre conseil municipal tenez les engagements que vous nous avez proposés, nous sommes tout à fait d'accord pour que cela se passe ainsi. Notre mouvement, ce n'est même pas un mouvement, c'est un ensemble de citoyens, nous avons acheté des biens, et ces biens vont se dévaloriser. Nous savons tous très bien M. LE MAIRE qu'à partir du moment où les grands ensembles se construisent, sans parler même d'ensemble, que vous nous avez expliqué tout à l'heure nous savions que nous perdions aux alentours de 20 à 25%. On comprend que les gens d'un certain âge, peuvent vouloir s'installer ici, ils veulent vivre paisiblement et éviter tout problème avec le voisinage. Si vous voulez, notre mouvement était simplement une rébellion car nous n'étions pas d'accord avec le système qui était en place, et effectivement si vous tenez ces engagements, nous n'avons rien à y ajouter.

M. LE MAIRE : Ces engagements sont inscrits d'ores et déjà dans le cadre du projet du PLU, ils sont identifiés car je les ai écrit. La question du sursis à statuer, mon adjoint à l'urbanisme peut vous confirmer que les mesures de sursis à statuer sont déjà appliquées. Vous pourrez l'observer voir dans le PLU qui sera voté au mois de juillet.

M. GUYARD : dans un premier temps, le prochain PLU va être arrêté au prochain conseil municipal du 22 février, ce qui permettra de le mettre à l'enquête publique. C'est le PLU dans un format abouti que vous pourrez consulter pendant l'enquête publique et vous pourrez faire des observations sur ce PLU. Il y aura un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif chargé de recueillir vos observations.

M. LE MAIRE : Dès le 22 février vous avez déjà la présentation telle que je la fait et qui prévoit tout ce que je viens d'indiquer.

M. 7 : juste une question M. LE MAIRE, vous savez qu'il y a 3 personnes qui ont engagé une procédure auprès du tribunal administratif pour un projet qui devait avoir lieu dans l'avenue du Bon Repos et nous aimerions connaître la position de la mairie par rapport à ce projet, pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles. C'est un projet qui a été engagé sous la responsabilité de l'ancien maire, monsieur Ginesta, vous êtes le successeur de Monsieur Ginesta et nous aimerions avoir quelques éclaircissements en ce qui concerne le projet, si vous avez des informations ce serait très bien, je vous remercie beaucoup M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE : Ce permis a été accordé aussi en fonction des règles telles qu'elles existaient à ce moment-là!

M. 7 : Tout à fait.

M. LE MAIRE : c'est important car lorsque vous avez des règles qui permettent de construire, vous ne pouvez pas refuser le permis. La problématique est venue de cette annulation. Vous savez sur quel motif a été annulé le PLU. Je parle de la révision de 2012, vous aviez une modification sur un des éléments et la Cour Administrative d'Appel a considéré que cette modification ayant une certaine importance, elle aurait dû être soumise à nouveau au conseil municipal. Vous savez comment fonctionne un conseil municipal, c'est se moquer du

monde que de penser que la majorité du conseil municipal n'aurait pas suivi le maire. Donc quand vous avez une annulation, avec des conséquences aussi graves que celles qui ont été subies par la ville, car on est revenu aux règles de 2005, mais les règles de 2005 n'anticipent absolument les effets de la loi ALUR qui date de 2012, donc il est évident que vous avez un certain nombre de promoteurs qui ont essayé de profiter de la situation, je peux vous dire que mon prédécesseur a refusé (pour en avoir été témoin, j'ai été son premier adjoint pendant 1 ans et demi) et freiné de très nombreux projets (avant même qu'ils soient déposés). Donc on a découragé de nombreux projets. Il a freiné de nombreux projets. Je ne connais pas bien ce dossier de permis de construire, du Bon Repos, M. GEISLER ;

M. GEISLER : c'est un permis qui a été accordé, en l'état actuel il est au Tribunal Administratif Evidemment ceux qui attaquent le permis ont des arguments mais nous, nous défendons la cause de la loi, comme le rappelle, M LE MAIRE, de la loi ou de la réglementation de l'époque où le permis a été accordé. Si nous n'avions pas accordé le permis, cela se résume en quelque chose de simple que vous allez comprendre, nous aurions commis un excès de pouvoir, ou un détournement de pouvoir puisque les possibilités étaient inscrites dans la loi et dans la réglementation.

M. 7 : donc la position aujourd'hui est que ce permis de construire est maintenu.

M. LE MAIRE : s'il est légal,

M. 7 : il est légal OK

M LE MAIRE : si il est légal

M. 7 : ça dépend du nouveau PLU qui va être....

M. LE MAIRE : non puisqu'il est accordé

M. 7 : il aura lieu

M. LE MAIRE : Quand je vous parle de sursis à statuer, le sursis ne peut intervenir que pour les dossiers déposés, je ne peux pas retirer un permis de construire, par rapport à des règles à venir, et si je le faisais, qu'est-ce qu'il se passe ?

M. 7 : Un abus de pouvoir !

M. LE MAIRE : La juridiction administrative l'annulera !

M. 7 : Donc le projet est maintenu ! Sauf si le tribunal administratif décide que...

M. G : Sauf s'il trouvait une inégalité dans l'accord qui a été donnée !

M. 7 : Je vous remercie pour tous ces éclaircissements, merci beaucoup, Monsieur le Maire !

M. 8 : Bonjour à propos de ce projet, j'aimerais quand même vous rappeler que vous aviez déjà accordé un premier permis pour un bâtiment de 10 appartements, que vous avez été

condamné en donnant ce permis. Alors quand vous dites que vous êtes obligé de donner les permis à ces bons promoteurs, je vous signale quand même que vous avez été condamné la première fois. Le promoteur est venu maintenant avec un 2eme projet, un peu plus petit, mais vous avez de nouveau donné un permis, alors quel intérêt avez-vous de donner des permis à des promoteurs alors que vous avez tout un quartier qui ne veut pas de ce projet. Car l'avenue du Bon Repos est une rue très sinueuse où il n'y a pas de places pour se garer etc. cela veut dire que si il y a 10 appartements ou 6 appartements, il va y avoir une douzaine de voitures qui vont être là, les gens ne vont pas forcément tout le temps rentrer leurs voitures dans leur parking et ça va causer des soucis, vous pourrez faire une zone 30 km/h car il y aura de gros soucis dans cet rue ! Merci !

M. LE MAIRE : il faut savoir qu'on ne donne pas des permis, les permis sont demandés en fonction d'une législation telle quel existe et on n'a pas le droit de refuser si la demande est conforme à l'état du droit ! On ne va pas chercher les promoteurs et il n'y a pas de faveur particulière qui leurs sont accordées. On ne va pas chercher les promoteurs. Vous avez des promoteurs qui interviennent, qui obtiennent des promesses de ventes, d'ailleurs habitant de l'avenue du Bon Repos, il faut quand même resituer les choses, cela ne vient pas de nulle part c'est que vous avez quand même des gens qui vendent leur terrain et qui signent des compromis...

M. 8 : c'était un héritier, la maman est en maison de repos et c'est le fils qui vend.

M. LE MAIRE : oui je sais mais c'est une partie de la problématique. Lorsque quelqu'un sollicite des permis de construire et en l'état du droit je rappelle juste que l'on engage notre responsabilité à ne pas accordée le permis de construire, et je peux vous dire qu'il n'y a aucune faveur particulière accordé à l'un ou l'autre des promoteurs. Ce que l'on va mettre dans le cadre du prochain PLU, il n'y a aucun promoteur qui est favorable à cette mesure...

M 8 : comment expliquez-vous que vous avez accordé un permis une première fois et que vous avez été condamné à ce propos, c'est quand même que ce permis avait été accordé d'une façon un petit peu borderline...

M. 9 : Vous avez été condamné à une amende de 10000 euros !

M. LE MAIRE : Je veux bien voir avec vous Monsieur, mais je n'ai jamais vu que l'on a été condamné à une amende de 10000 euros...

M. 9 : non 1000 euros, la ville a été condamné de 1000 euros parce que le permis ne respectait pas les règles du moment, il y a eu une erreur de procédure et vous l'avez annulé vous-même le permis...

M. LE MAIRE : vous avez un permis déposé par un promoteur, permis accordé parce que l'état du droit le permet, ensuite vous avez un recours, le permis fait l'objet d'une annulation apparemment c'est ça ou plutôt d'une suspension c'est ça...

M. 9 : non, non, non, non, c'est vous qui l'avait annulé pour éviter d'être condamné !

M. LE MAIRE : c'est-à-dire que les arguments que vous avez déposés ont dû convaincre les services que ils devaient être fondés.

M. 9 : entre autre, il y avait les hauteurs... le permis était mal ficelé et vous avez accordé à ce moment-là un premier permis qui ne répondait pas aux règles d'urbanisme monsieur le maire !

M. LE MAIRE : donc il a été retiré !

M. 9 : oui ! Vous l'avez annulé vous-même !

M. LE MAIRE : c'est-à-dire que vos arguments, et selon l'état de droit, c'est-à-dire que quand vous avez des motifs qui sont avancés et qui paraissent légitimes, vous avez l'autorité administrative qui les prend en compte et qui retire le permis !

M. 9 : NON ! C'est vous qui l'avez annulé avant le jugement...

M. LE MAIRE : cela s'appelle un retrait, c'est-à-dire que vous avez la commune qui a retiré le permis parce que vos arguments ont convaincu, c'est bien ça !

M. 7 : non ce n'est pas ça Monsieur le Maire,

M. LE MAIRE : je ne veux pas faire d'un cas particulier....

M. LE MAIRE : le dossier je ne le connais pas dans le détail...

M. 7 : Monsieur le Maire,

M. LE MAIRE : nous gérons une centaine de permis Monsieur, je ne peux pas les connaître tous dans le détail, je fais pourtant des efforts pour bien connaître mes dossiers,

M. 7 : ce n'est pas vous le problème, on a accordé un permis de construire, il y avait une erreur de procédure, il n'y avait pas de bouche à incendie. Et avant le jugement du tribunal administratif, Monsieur Ginesta a supprimé le permis de construire, suite à cela, il s'est passé quelques semaines, il y a un nouveau permis de construire qui a été instruit avec une nouvelle disposition. Il y avait une construction qui devait comprendre une douzaine d'appartements qui a été réduit à 6 appartements car il y avait une densification importante de ces appartements par rapport à la surface du terrain et par rapport aux personnes qui se trouvaient autour de ce terrain. J'habite au 149 avenue des ifs. Ce mouvement qui a pris naissance c'est pour cette raison. Donc nous avons toujours une affaire en cours au tribunal administratif qui n'a toujours pas rendu son verdict. Nous attendons de savoir ce qu'il en est, Les arguments qui ont été avancés par les personnes c'est d'abord le système de tout à l'égout, des eaux pluviales, du réseau électrique, beaucoup de choses, naturellement tout cela c'est aux services techniques de la ville que l'on s'adresse pour avoir les informations.

M. LE MAIRE : il n'y a pas que nous, il y a des délégataires. M. LEPALUD est là, On transmet et on leur demande leur avis, si Véolia me dit qu'il n'y a pas de problème. On se fixe aux professionnels sérieux.

M. 7 : c'est juste pour faire l'historique de la chose, maintenant nous attendons car toutes les personnes qui habitent autour de ce nouveau pôle de construction, sont inquiets, d'une part sur la provenance de personnes qui vont y habiter, s'il y aura une densification, et il n'y a pas de trottoir, cela peut poser des problèmes de sécurité, c'est juste un questionnement. Nous attendons donc maintenant le résultat du tribunal administratif et en fait je pense que c'est la mairie, vous, M. le Maire et votre conseil municipal, qui aurez le dernier mot, du moment où le Tribunal Administratif statuera.

M. LE MAIRE : si le Tribunal Administratif annule le permis de construire, nous n'irons pas en appel... on s'arrêtera à la décision du juge administratif.

Mme 10 : ce que l'on demande depuis 3 ans ce sont des mesures concrètes, on n'a jamais été entendu. Evidemment, il y a des gens qui vont payer les pots cassés, on espère que avec vos mesures on ne devra pas recommencer à se battre car bien évidemment quand il y a un immeuble qui s'implante et bien après, il y en a un 2eme, un 3eme et après vous êtes encerclés là je pense que l'on va payer les pots cassés et qu'il va y avoir un immeuble qui va s'installer. J'espère que vos mesures vont mettre fin à ça. J'ai un peu du mal à y croire car...

M. LE MAIRE : aux mesures ?

Mme 10 : non au fait que les promoteurs ne pourront plus construire sur Boulouris, ils vont bien quand même avoir besoin de construire quelque part, où vont-ils aller ? Dans notre petite rue, il y a encore des terrains à côté de chez nous, il y a des gens qui ont 2500 à 3000 m2. Ne me dites pas que si la personne vend demain, si la personne décède (il y a beaucoup de personnes âgées) qu'il n'y aura pas un promoteur qui viendra ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que je vous ai dit. Je ne vous ai pas dit qu'il n'y aura plus de constructions, je ne vous l'ai pas dit ! Je ne suis pas une personne issue du milieu politique et je fais attention à avoir un vocabulaire très précis, je n'ai pas dit qu'il n'y aurait plus de constructions, j'ai dit que les mesures allaient limiter la densification et j'essaye d'être très précis dans les termes...

Mme 10 : justement vous parlez des dédoublements de parcelle, à côté de chez nous il y a également le cas, il y a des maisons qui ont été vendues, les parcelles ont été divisées en 2 et sur la 2eme parcelle on a construit une petite maison, franchement en tant qu'habitant, je préfère cela que d'avoir un immeuble avec 6 appartements.

M. LE MAIRE : si on autorise les divisions de parcelle je fais appliquer la règle du PLU.

Mme 10 : oui ! 400 m2 s'il faut garder 50% d'espace vert, ça va devenir un peu plus difficile...

M. LE MAIRE : Mais je ne suis pas législateur, ce n'est pas moi qui fait le code de l'urbanisme. La loi SRU c'est exactement la même logique, que la métropolisation, la réforme des stationnements que vous avez observée, la dépenalisation du stationnement qui nous oblige à revoir notamment des tarifications c'est encore une fois la même logique, c'est-à-dire que l'on nous applique les mêmes règles que dans les métropoles, ce n'est pas adapté ici, la loi SRU on est toujours dans la même veine, avec la réforme de la taxe d'habitation je vous promet que c'est exactement la même logique ; on va nous compenser qu'en partie, et on va

mettre des conditions. C'est-à-dire que l'on nous impose les mêmes règles qu'ailleurs et c'est bien ça tout le problème. Notre ville a une véritable spécificité, j'essaye à travers ces mesures, que l'on garde notre spécificité j'ai réfléchi pour aller le plus loin possible afin de limiter cette densification tout en n'interdisant pas de construire car comme je vous l'ai dit vous avez des gens qui ont besoin de vendre, réellement, vous avez des personnes âgées et j'en ai rencontré qui n'ont que de toutes petites retraites, qui me disent : je ne m'en sort pas, on se retrouve aussi avec des indivisions successorales, ils veulent vendre pour pouvoir liquider le patrimoine et en terminer, donc vous avez des gens qui ont des motifs légitimes.

Mme 10 : moi ce que je veux vous dire c'est que cela fait tache de se retrouver avec un immeuble de 10 appartements juste à côté de chez vous qui plonge sur votre piscine, votre jardin, avec les divisions de parcelles, d'un seul coup il y a une petite maison qui vient se mettre au milieu c'est quand même mieux, je suis désolée, c'est quand même mieux que d'avoir d'un seul coup 2 maisons et vous vous retrouvez avec un bâtiment de 10 appartements. Et là si j'ai bien compris, ces divisions de parcelles vont être plus difficiles.

M. LE MAIRE : tout à fait !

Mme 10 : ça sera moins intéressant les gens ne pourront plus construire sur 400m² et une petite maison ce qui se faisait jusqu'à maintenant donc c'est là où le promoteur pourra faire son immeuble de 10 appartements.

M. LE MAIRE : Non ! C'est le contraire !

Mme 10 : si ! Il sera un peu plus petit ! Attendez 50% d'espace vert, avant c'était 40%

M. LE MAIRE : Ben non !

Mme 10 : Ah si !

M. LE MAIRE : mais non... 40% c'était ce qui a été proposé par l'ABQV...

Mme 10 : Sur notre permis qui a été déposé c'était 40%
(...)

M. LE MAIRE : vous voyez on a fait exactement ce qui a été demandé par l'ABQV,

Mme 10 : mais les permis d'avant qui ont été déposés dans le cadre de la rue du Bon Repos, le promoteur devait respecter 40% d'espace vert, maintenant vous me dites 50... je pense que le 70 % (...) ça c'est nouveau, ça c'est intéressant, entre 40 et 50...oui il y a 10%

M. FM : c'est 100m sur un terrain de 1000m,

Mme 10 : mais du coup, cela ne répond pas à l'idée de préserver la spécificité de Boulouris qui était de préserver le côté, petites rues où vous avez des petites maisons, d'un seul coup vous avez un immeuble !

M. LE MAIRE : si vous permettez, il y a également un dernier aspect, c'est pour cela que j'ai voulu commencer en évoquant tous les intérêts qui étaient présents. Aujourd'hui, s'il y a des gens qui achètent c'est qu'il y a une raison, je ne suis pas un tenant du tout marché, mais il y a une réalité des choses et aujourd'hui vous avez de plus en plus de gens qui veulent vivre dans des appartements, c'est aussi une réalité, notamment une population âgée et la villa se vend mal, parce que si vous regardez également le marché immobilier de manière attentive, quand vous constatez qu'il y a une baisse de prix et un tassement de ces prix. Ce sont généralement sur des villas individuelles, le marché de la villa ne se porte pas très bien sur St Raphael. Tandis que le marché des appartements se porte relativement bien, je ne peux pas dire en tant que maire, qu'il n'y aura pas d'appartement sur Boulouris. Je ne peux pas prendre ce type de mesure. Par contre je veux éviter la densification qui cause un préjudice à l'environnement ; c'est le cas que vous exprimez, c'est ce que je veux éviter et c'est le sens des mesures qui sont prises.

M.7 : moi je parle en tant que nouveau propriétaire à Boulouris, je suis là depuis 5 ans, j'entretiens ma maison et j'essaie d'être en harmonie avec ce qu'il y a autour de moi. A partir du moment où il n'y a plus cet harmonie, d'un côté on a des blockhaus et de l'autre côté des immeubles avec des blocs de 10 appartements, il est évident que cela pose problème aussi pour les gens qui sont là dans des villas. Vous nous avez expliqué M. le maire que vous allez essayer de faire respecter ceci et bien c'est tant mieux. Je suis très content votre engagement et si l'on respecte l'ensemble des engagements c'est-à-dire les gens qui ont des maisons et qui font que le voisinage sera agréable, c'est quand même mieux que d'avoir des blockhaus qui ne ressemblent à rien, qui ne vont pas du tout dans l'architecture de la région. Si on vient ici c'est que justement on aime ce pays et on aime cette architecture et que l'on aime vivre dans ce milieu confortable et agréable pour tout le monde.

M. LE MAIRE : on est tout à fait d'accord et les mesures qui sont proposées, je peux vous dire que du point de vue des professionnels de l'immobilier c'est plutôt vu comme un coup d'arrêt à la constructibilité, si vous les rencontrez ils pourront vous dire ce qu'ils en pensent, cela ne suscite pas un optimisme de leur part... et dans l'instruction des permis on veillera à ce que ce soit appliqué de manière scrupuleuse. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou est-ce que l'on passe à un autre sujet de l'ordre du jour ? Je propose de passer à un autre sujet.

M. 10 : M. LE MAIRE, je vous invite à aller faire un petit tour du côté de la rue du Bon Repos et vous verrez la spécificité des lieux ! Qu'il y ait des immeubles qui se fassent sur des grands axes comme l'avenue Edouard VII, qui sont des grands axes droits, larges etc... c'est possible, mais vous verrez que l'avenue du Bon Repos c'est très tortueux et faire un immeuble là ça va causer effectivement de gros soucis. Vous parliez tout à l'heure que dans les zones de logements sociaux qu'il y a X personnes qui arrivent dans un lieu en même temps. Les personnes qui vont arriver dans un lieu et qui ne seront pas les bienvenues car effectivement car tout le quartier ne veut pas de cette construction.

M. LE MAIRE : On n'est pas à 15 jours près, il me semble, car j'ai un agenda très chargé, mais je viendrai avec M. DEBAISIEUX et M. GEISLER, avenue du Bon Repos, on va prendre rendez-vous avec vous... je viendrais vous voir au mois de mars, si cela vous va ! Donc vous notez !

M. 11 : Bonsoir, pour savoir dans votre nouvel urbanisme ce ne sera plus que des R+1 il n'y aura plus de R+2, 7 m c'est R+1. Car en ce moment des R+2 cela pousse plus vite que des champignons sur Boulouris.

M. LE MAIRE : La période est passée

M. 11 : voilà R+2 plus terrasse

M. LE MAIRE : je vous ai expliqué ce que l'on allait faire

M. 11 : mais vous certifiez que ce sera du R+1

M. LE MAIRE : M. GUYARD

M. 11 : il ne faut pas que ce soit une vague promesse en attente de calmer le jeu

M. LE MAIRE : on ne calme rien du tout, je vous ai dit que c'était voté au conseil municipal de février !

M. GUYARD : il y a 2 zones qui sont prévues pour Boulouris, il y a effectivement la zone la plus étendue qui aura une hauteur de 7 m avec la précision qui n'est pas neutre surtout pour les terrains en pente ils ne pourront avoir qu'un rez-de-chaussée avec un étage maximum. Le centre de Boulouris qui sera dans un zonage avec une hauteur d'un étage supplémentaire !

M. 11 : voilà, donc là on sera toujours en R+2

M. LE MAIRE : ça existe déjà !

M. 11 : et bien justement !

M. LE MAIRE : Monsieur le centre de Boulouris vous le connaissez !

M. 11 : j'y suis né !

M. LE MAIRE : donc vous ne pouvez pas interdire ce qui existe déjà

M. 11 : mais justement on aurait souhaité qu'il n'y en ait plus d'autre, que le R+1 s'applique à tout Boulouris !

M. LE MAIRE : le boulevard Jean Moulin vous n'allez pas l'interdire !

M. 11 : Je parle de Boulouris centre, pas des Boulevards qui sont loin !

M. LE MAIRE : L'enquête publique est faite pour cela, venez et faites part de vos observations. Si les limites que l'on a fixées dans le cadre du zonage ne vous conviennent pas parce que vous voyez que sur une rue ce n'est pas cohérent vous venez lors de l'enquête publique. Habituellement lors des enquêtes publiques peu de personnes se déplacent.

M. 11 : c'est pour cela que cette 1^{er} réunion de quartier c'est très bien, elle s'est fait attendre quasiment un an mais ça va !

M. LE MAIRE : vous avez attendu mais il y a des réunions de quartiers avec vos conseillers de quartier que l'on a fait aussi dans les autres quartiers. C'est important de venir devant vous, si on vient sans travail, vous allez nous dire qu'est-ce que vous avez fait. On est venu en travaillant et c'est pour cela que l'on vient au bout d'un an, donc sur l'enquête publique je vous invite à y participer et si vous avez des observations sur le zonage, des incohérences n'hésitez pas à m'en faire part et si c'est cohérent on en discute.

M. 11 : donc pour résumer Boulouris centre reste en R+2 donc à 10 – 11 m de hauteur !

M. 11 : c'était pour savoir, donc je viendrai à l'enquête publique, car Boulouris centre c'est quand même Boulouris

M. LE MAIRE : Il faut délimiter, c'est pourquoi je précise, pour que les normes soient les mêmes pour tout le monde !

M. 11 : je viendrai à l'enquête publique, notez mon opinion !

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer à un autre sujet, après je pourrais en débattre avec vous si vous le souhaitez car il est déjà 7h30 et je viendrai au quartier du Bon Repos, comme cela on se verra, et on se verra également à l'enquête publique !
Quel est le 3eme sujet, M. BOYE !

M. Boyé : le sujet suivant touche aux transports !

M. LE MAIRE : que des sujets apaisants c'est bien !

M. BOYÉ : Plusieurs questions ont été relayées à vos conseillers de quartier, notamment par rapport au réseau Agglobus, et à l'évolution qu'il a connu, c'est une demande d'information qui a été exprimé sur l'offre nouvelle sur le réseau ?

M. LE MAIRE : Est-ce que ça intéresse quelqu'un la question des transports publics ? Si ça n'intéresse personne on n'est pas obligé d'en parler ! Simplement on a changé tout cela car c'était un réseau déficitaire on est arrivé à l'équilibrer davantage !

M. 12 : Monsieur le maire je n'ai pas de question sur le sujet abordé mais plutôt de savoir quand est-ce que nous aurons la fibre ?

M. LE MAIRE : Je peux vous répondre car c'est un sujet dont je m'occupais quand j'étais conseiller municipal je m'en suis toujours occupé particulièrement. Comme vous le savez ce n'est pas la ville qui développe la fibre c'est Orange et ça ne coûte pas un euro d'argent public, c'est important, puisque l'on a la chance de bénéficier de cet engagement d'Orange à nous développer la fibre. Puget sur Argens, Roquebrune, et les adrets vont devoir trouver des financements pour avoir la fibre. Je tiens à préciser vous n'avez pas cet engagement d'exclusivité. Orange avait pris un engagement, ils ont pris un peu de retard, puisque c'est vrai qu'il avait été dit en 2012 que ça mettrait 5 ans, ils ont dépassé les délais, néanmoins

vous avez aujourd'hui à peu près la moitié de la population de la ville qui est fibrée. Ils ont commencé par les endroits les plus denses, les collectifs car ils avaient des clients et rapidement des abonnés. Donc c'est pour cela que vous avez l'avenue du XVème corps, le quartier des arènes et ensuite ils viennent remonter sur tout le quartier de Valescure (qui est un peu plus dense). La prochaine zone de déploiement sera celle de Boulouris. C'est à dire en 2019 vous allez avoir le déploiement de la fibre, les travaux et à la fin de l'année 2019 - 2020 une fois que vous êtes raccordable Orange a l'obligation de saisir l'autorité de régulation qui elle-même doit saisir tous les opérateurs, qui doivent faire des offres d'abonnement, car c'est Orange qui met la fibre mais ensuite vous choisissez votre abonnement. Une fois que vous avez la possibilité d'être raccordable il faut faire la démarche pour être raccordé et normalement début 2020, Boulouris va être raccordé avec la fibre. La fibre qui vous offre au moins 10 Méga Bits et donc c'est le multi-usage, car l'enjeu c'est cela, que le multi-usage soit possible. C'est l'engagement qu'a pris Orange et on le suit de près ! M. LEPALUD vous me confirmez que le déploiement est en cours. On est en relation fréquente avec Orange et ensuite se sera le quartier d'Agay, du Dramont et des Veyssières qui seront les 3 dernières zones qui seront couvertes. Pas de questions sur les transports, sur la fibre on a répondu. M. BOYE d'autres questions ?

Je vous propose 2 ou 3 questions ouvertes et ensuite on clôture !

M. 13 : J'ai 3 courtes questions. La première sur les déchets canins qui sont de plus en plus importants sur la route de la corniche il y a beaucoup de promeneurs avec des chiens il n'y a aucun panneau interdisant qui rappelle la civilité en cette matière-là !

M. LE MAIRE : vous savez c'est surtout un problème d'éducation

M. 13 : En attendant il n'y a pas de verbalisation, au niveau de la mairie il n'y a pas d'arrêté d'instruction !

M. LE MAIRE : s'il y a des instructions très précises je vais vous les donner ! Les instructions qui ont été données dans ce domaine-là : les panneaux, c'est vrai à titre personnel je ne suis pas favorable de dire sinon on met des panneaux pour tout alors, on ne crache pas par terre, on ramasse les déjections canines etc..., vous pourrez les mettre partout c'est une question d'éducation ce qu'on va faire c'est que l'on va mettre en place une brigade de l'environnement. C'est quoi la brigade de l'environnement ce sont 2 choses, c'est d'abord 3 ou 4 personnes formées en cette matière là pour informer, pour communiquer dans un premier temps et en accompagnement, on explique, on rappelle tout ce que vous venez de dire, ces évidences et ces principes de vivre ensemble et en même temps vous avez des instructions qui sont données à la police municipale, M. PRETTE est là d'ailleurs, pour verbaliser tous ces comportements, donc vous avez des instructions données à la PM pour qu'il y est des PV qui soient établis, mais d'abord je voulais bien informer les gens, donc nous allons faire une campagne de communication efficace, en disant « Attention, voilà ce que ça va coûter les incivilités et une fois que l'on aura rappelé avec tous les organes de communications de la ville vous aurez une verbalisation systématique des contrevenants. Ce qui est normal !

M. 13 : Deuxième question, sur le bord de mer, il y a de plus en plus de gens qui jettent les bouteilles en plastique, voir des cocktails Molotov, d'autre part, il y a des poubelles mais le bord de mer est jonché de nombreux détritrus...

M LE MAIRE : je peux vous dire qu'il y a des instructions pour verbaliser, on est une des villes en France où vous avez le plus de Policiers Municipaux c'est vérifiable ! On ne peut pas non plus avoir un policier derrière chaque personne, c'est-à-dire que tous les comportements inciviques que vous venez de décrire vont être verbalisés, après je ne peux pas faire mieux !

M. 13 : Mais on ne voit pas ce type de comportement au centre-ville de Saint-Raphaël comme à Boulouris.

M. LE MAIRE : si, on y veille également, on a 75 policiers municipaux, je tiens juste à vous rappeler, (je ne suis pas à l'origine des 35 h non plus !) c'est que la police municipale y est aussi soumise et quand vous avez 75 policiers municipaux en réalité vous en avez une vingtaine sur le terrain afin de pouvoir respecter les horaires de nuits, afin de pouvoir respecter les 35 h, afin de pouvoir respecter tout ça donc c'est-à-dire que, et il faut voir avec l'annualisation car nous en avons un peu plus besoin l'été et moins l'hiver, en sachant que j'ai une police municipale des plus importante en France. En France, on est dans le peloton de tête sur cette question-là donc on ne peut pas faire beaucoup plus !

M. 13 : et la 3eme question, s'agissant des poubelles ! les bouteilles sont jetées dans des conteneurs spéciaux, en face de chez nous, rte de la corniche, un double container a été enlevé sans que le service environnement soit averti, sans que même la mairie en soit averti et donc par modification du local poubelle tout ça parce que à l'origine il y a une mésentente entre le propriétaire qui est bailleur de l'hôtel restaurant et ce restaurant (pour le nommer c'est le « Toukan ») avec 6 chambres, l'hôtel à vue maintenant sur les poubelles puisque les murs ont été ôtés par rapport à la façade du restaurant, donc on a laissé le mur sur la rue et la double poubelle verte a disparue. Ce qui fait que les gens qui sont sur la route de la corniche n'ont plus de poubelle verte donc c'est une atteinte à l'environnement !

M. LE MAIRE : M. LEPALUD vous qui êtes expert de cette question, sur les poubelles vertes ?

M. 13 : non mais si n'importe quel propriétaire peut modifier les locaux à poubelles et enlever les poubelles qui sont normalement du ressort du service de l'environnement c'est quand même assez embêtant ... apparemment le propriétaire n'a pas vraiment l'intention de remettre les poubelles....

M. CHABERT : je prendrais vos coordonnées et je viendrai voir, mais de mémoire, il y a confusion entre les poubelles privées et les containers publics. C'est les containers privés qui ont été déplacés et non pas les containers public. Mais je viendrai vous voir tout à l'heure et j'irais voir sur le terrain ; ce qui a été déplacé sont des containers privé et sa si le propriétaire veut déplacer ses containers il les déplace. Par contre les containers publics n'ont pas été déplacés et juste pour compléter on ait entrain de remplacer tous les containers, d'ailleurs ça a été fait sur Agay et ma collègue Yvonne Zucco les a appréciés, on est en train de mettre des containers plus esthétiques. Le container public de mémoire n'a pas été déplacé, c'était un container privé qui était posé et les personnes venaient, c'était devenu un container privé à usage public et donc le privé a décidé de le déplacer mais cela reste de sa responsabilité et il y a un container public pas très loin d'ailleurs mais je viendrai vous voir !

M. LE MAIRE : est-ce qu'il y a une dernière question ?

M. LE MAIRE : l'Etat des routes ! Vous me faites peur

Mme : Je voulais savoir si vous alliez continuer la politique précédente à savoir de maintenir l'état de nos routes en jetant des petits graviers et en mettant une fine couche de bitume. Les 2 roues glissent, le postier a glissé devant chez moi, et puis ça ne sert à rien ! Il vaudrait mieux ne rien faire !

M LE MAIRE : alors je ne suis pas ingénieur !

Mme 15 : les graviers sont régulièrement récupérés par la Société Pizzorno qui va les déverser ailleurs !

M LE MAIRE : autant faire travailler tout le monde tant qu'à faire ! On a réfléchi à ça ! M. LEPALUD vous pouvez expliquer à Mme pourquoi on procède comme cela, vous pouvez expliquer ce que l'on engage dans la voirie, les techniques d'enrobés que l'on ne pratique plus, est-ce que vous pouvez expliquer l'efficacité de cela.

M. LEPALUD : Mesdames et Messieurs bonsoir, pour répondre à votre question Mme pourquoi on utilise cette technique du bi couche. La ville sur tout son territoire comprend 170 kms de voies on utilise cette technique certes sur des routes abimées mais nous faisons un choix et ce choix c'est d'abord les routes les plus importantes au niveau de la densification de la circulation, celle -là sont prioritaires. Pourquoi on fait ce gravillonnage, car cela permet de maintenir la sous-couche, c'est certes à votre avis archaïque mais ça permet de gagner entre 3 et 5 ans je précise que la société Pizzorno ne prend pas le gravillon et je ne vois pas ce qu'il pourrait en faire, c'est juste qu'il balaie, vous voyez donc vos rues sont balayés. Ensuite, nous avons une programme, suivant les années, entre 2.5 et 3 millions TTC pour la création de trottoirs, la reprise ou la création de routes et d'enrobé. Nous avons un programme sur 2 ou 3 ans, d'ailleurs nous avons rendez-vous avec M. L' élu aux travaux et M. Le maire la semaine prochaine pour lui proposer un ensemble de travaux pour cette année. Ensuite, si vous regardez bien, les rues de Boulouris possède beaucoup de trottoirs et souvent de chaque côté. Nous faisons des trottoirs où il y a beaucoup de circulation piétonne, mais si vous le souhaitez (pour l'avenue du bon repos), je viendrai avec M. GEISLER et M. Le maire pour voir également si l'on peut faire un trottoir. N'oubliez pas que St Raphaël est très étendu (jusqu'au Trayas) et nous avons des priorités. Les gravillons aident à maintenir cette route et il faut voir sur 2 ou 3 ans. J'espère avoir répondu à votre question !

M. 16 : ce n'est pas que ce soit archaïque, le problème est que nous avons des montagnes russes et lorsque l'on met ce type de revêtement cela ne modifie absolument pas le roulage. Ça bouche les trous et voilà...

M. L. : l'avenue du Bon Repos, comme beaucoup de quartier à Boulouris et de rues ce sont des anciens lotissements Monsieur,

M. 16 : ce n'est même pas l'avenue du Bon Repos, c'est l'avenue des ifs, quand vous venez de l'avenue Edouard VII, ce n'est pas défoncé, mais ce sont des vraies montagnes russes !

M. L : Je vais prendre contact avec vous et je vais vous rencontrer on verra sur place !

M. 16 : je pense qu'il y a des rues sur Boulouris qui sont mieux entretenus que les nôtres...

M. LE MAIRE : Ce que je vous propose, on va venir voir puisque vous avez un engagement qui est pris au mois de mars. Ce que je vous propose c'est d'aller prendre l'apéritif et si vous avez des questions à poser moi-même ou un élu ou un conseiller de quartier sont présents. Je tiens à vous remercier pour votre présence, je tiens à remercier les conseillers de quartier car tout au long de l'année, ce sont des relais que vous pouvez également contacter à qui vous pouvez faire remonter les informations à qui nous veillons également à donner les informations générales sur la ville afin que cela puisse vous être communiqué. Je vous remercie du travail que vous avez fait pendant tout au long de l'année, je vous souhaite une excellente fin de soirée et je vous invite à prendre un verre !